

**PETR** PrefectureBriannonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
005-200052801-20211006-CRCS06102021-AU

Recu le 07/10/2021

Publié le 09/10/2021

Par suite d'une convocation en date du 28 septembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Réotier le 06 octobre 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir à Marine MICHEL</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Excusé</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Présente</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<i>Pouvoir à Pierre LEROY</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<i>Présent</i>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	<i>Présente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	<i>Présent</i>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<i>Présent</i>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Présent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	<i>Présente</i>
Alice PRUD'HOMME	<i>Présente</i>	<i>En attente de remplacement</i>	

Étaient également présents, Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et Madame Louise MARIOTON stagiaire Économie Circulaire et Concertation du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

17h00, la séance est ouverte.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Présentation de l'ordre du jour

Validation du compte rendu de la séance du 12 mai 2021.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 12 mai 2021 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 12 mai 2021.

Notification du relevé de décision du bureau du 15 septembre 2021

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 15 septembre 2021 a été adressé à chacun des membres. Il en fait la lecture.



PETR Prefecture

005-200052801-20211006-CRCS06102021-AU

Reçu le 07/10/2021

Publié le 07/10/2021

Monsieur Marcel CANNAT, maire de REOTIER, vient souhaiter la bienvenue aux membres du conseil syndical.

Budget & finances

Délibération n°2021.020 : Mise en place d'un crédit relais subvention.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole un crédit prêt relais de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) pour une durée de 2 ans au taux de 0,55 % ;

Décide que le versement des fonds sera réalisé dans un délai de un mois maximum suivant la signature du contrat en 1 versement ;

Décide que le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois ;

Décide que l'amortissement du capital est in fine ;

Décide que le montant des frais de dossier est de 0,10 % flat ;

Autorise le Président à l'inscrire au budget ;

Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous documents ou pièces nécessaires.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.021 : Mise en place d'un crédit relais subvention.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Budget supplémentaire M14 pour 2021 suivant :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
67	Charges exceptionnelles	69,06 €	
74	Dotations, subventions et participations		69,06 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		69,06 €	69,06 €
TOTAL		69,06 €	69,06 €

Accepte d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETR AR Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
005-200052801-20211006-CRCS06102021-AU

Recu le 07/10/2021

Ressources Humaines

Délibération n°2021.022 : Création d'un emploi permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer à compter du 01 février 2022, un emploi permanent d'assistante/secrétaire à temps complet, dont la rémunération est basée sur le grade de rédacteur et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Autorise le Président à procéder, sur cet emploi, à la nomination à titre permanent de l'agent concerné ;

Autorise le Président à signer, avec l'agent, un contrat à durée indéterminée de droit public au sein du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras à compter du 01 février 2022.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.023 : Création d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service, un poste de chef de projet dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilés à un grade d'attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Projets & Programmes

Délibération n°2021.24 : DÉVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se positionne favorablement au volet 1 de l'appel à projet « Écologie Industrielle et Territoriale » et dans la mesure où l'étude de préfiguration réalisée dans le cadre du volet 1 aura démontré l'opportunité de lancer la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale, de se positionner ensuite sur le volet 2 ;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2022 et pour les années suivantes et cela pour la durée de la mission ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tout contrat, acte, convention, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETR Prefecture

05-20052001-20211006-CRCS06102021-AU

Reçu le 07/10/2021

Publié le 07/10/2021

Délibération n° 2021.025 : POLITIQUE DE PAYS : Mise en place d'une mission répondant au Plan Avenir Montagne.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras candidate au Plan Avenir Montagne Ingénierie ;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2022 et pour les années suivantes et cela pour la durée du Plan Avenir Montagne ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tout contrat, acte, convention, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINTS DIVERS

Madame Alice PRUDHOMME informe l'assemblée que suite au décès de monsieur Patrick VIGNE, ce sera monsieur Christian CANTON qui siégera en tant que suppléant au PETR, elle ajoute de plus que monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS a laissé sa place de titulaire à madame Marie BAILLARD ; tout cela sera effectif dès que les services de légalité auront validé la délibération et acté ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie l'assemble de leur présence.

Fin du conseil 18H00

Pierre LEROY

Président du PETR Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

AR Prefecture

005-200052801-20211006-CRCS06102021-AU

Reçu le 07/10/2021

Publié le 07/10/2021

PETR

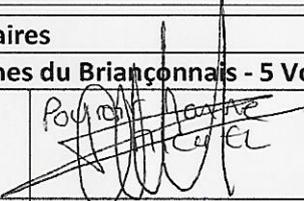
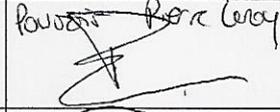
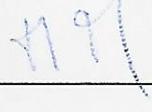
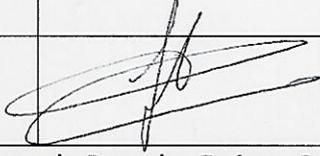
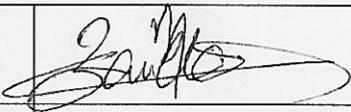
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS
ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°31 du : 06 OCTOBRE 2021

OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA		Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN		Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS		Gabriel LEON	
Pierre LEROY		Emeric SALLE	
Jean-Marie REY		Marine MICHEL	
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN		Guillaume DEJY	
Michel MOURONT		Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE		Maxime BERARD	
Hervé WADIER		Valérie GARCIN EYMEOUD	
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS		Marie BAILLARD	
Alice PRUD'HOMME	